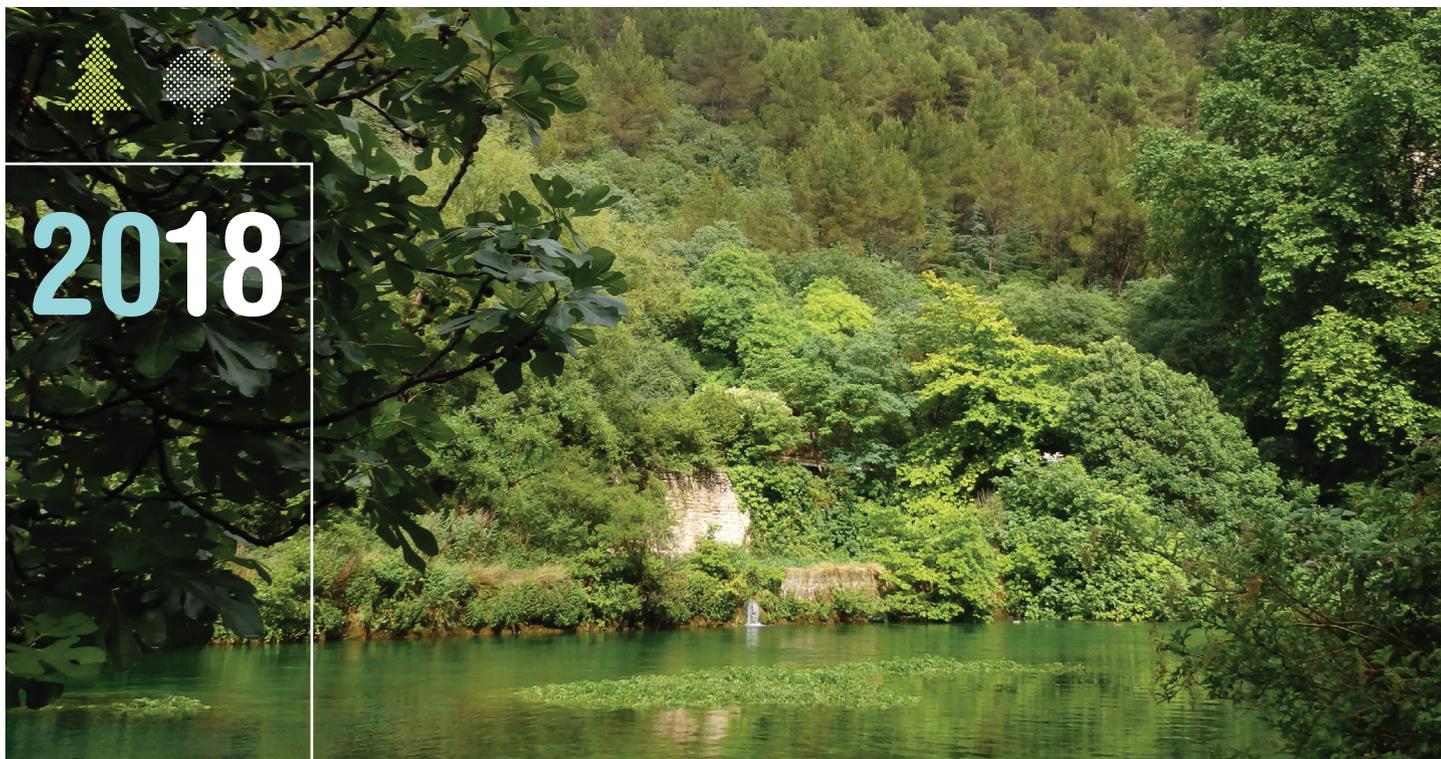




Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne



Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

en Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'Observatoire Les Données & chiffres-clés

Un Observatoire pour éclairer les politiques forestières

Depuis 2001, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne concourt à améliorer la connaissance de la forêt régionale à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information forestière.

Initié par les Communes forestières et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire est au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.

Un cadre partenarial et technique

Inscrit dans un cadre conventionnel à caractère opérationnel, l'Observatoire est un lieu d'échanges et de concertation entre tous les acteurs de la forêt et du bois.

Cette démarche partenariale s'appuie sur différents outils techniques :

- > La **base régionale de données forestières**, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers
- > Le **pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique**, lieu de concertation des acteurs afin d'acquérir et mutualiser les données géographiques forestières
- > Le **site internet www.ofme.org**, un des principaux vecteurs de diffusion de l'information régionale forestière.

Les Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Éditée dans le cadre de l'Observatoire, cette publication propose un état des lieux et une analyse de la forêt, de ses dynamiques et activités à l'échelle régionale. Elle apporte ainsi, à travers des éléments statistiques et géographiques, une vision synthétique de l'état et de l'évolution de la filière forêt bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données sont issues de la mutualisation des informations forestières conduite au sein de l'Observatoire auprès de ses partenaires. Les traitements et extractions sont réalisés avec toutes les précautions nécessaires. Ainsi, la fiabilité des données analysées dans le cadre de l'Observatoire est directement liée à la fiabilité des sources de données d'origine. L'ensemble des partenaires est appelé régulièrement à réagir sur les évolutions souhaitées afin d'orienter le contenu de la publication.

Accessibles à tous, les Données et chiffres-clés sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire www.ofme.org. Ils sont complétés par la cartothèque interactive, qui offre une production cartographique et statistique à l'échelle des territoires. Par ailleurs, l'Observatoire répond aux sollicitations spécifiques d'informations et de données par les collectivités.



↘
Le site
www.ofme.org



Le site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le site Internet de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne est depuis 2001 le principal vecteur de diffusion de l'information forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec près de 300 000 connexions annuelles et près de 700 abonnés à la lettre d'information mensuelle, il joue un rôle essentiel dans l'information des acteurs sur les problématiques de la forêt régionale.

Ce site offre un espace de communication réunissant données, publications et événements de la filière forêt bois en région à destination d'un public institutionnel et professionnel.

Espaces thématiques / sites partenaires

Le site de l'Observatoire accueille 4 espaces thématiques sur des actions ou des thématiques à enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Mission régionale bois énergie** : www.bois-energie.ofme.org
 - **Espace débroussaillage** : www.ofme.org/debroussaillage
 - **Territoires forestiers** : www.territoiresforestiers-paca.eu
 - **Cartothèque interactive** : www.cartotheque.ofme.org
- et 3 sites partenaires
- **Communes forestières** : www.ofme.org/communes-forestieres
 - **Certification forestière PEFC** : www.ofme.org/pefc-paca
 - **Forêt modèle de Provence** : www.ofme.org/foretmodele-provence

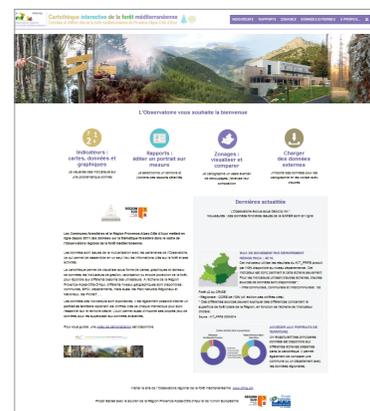
La Cartothèque interactive (www.cartotheque.ofme.org) **NOUVEAU**

Cette année, l'interface de la cartothèque interactive a été renouvelée afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs dans un espace plus intuitif et personnalisable !

La cartothèque permet :

- d'accéder rapidement à une centaine d'indicateurs sur la filière bois dans la région,
- de personnaliser les analyses au sein des espaces thématiques, ainsi que l'échelle de travail,
- d'intégrer des données externes.

Elle est directement accessible à partir du site internet de l'Observatoire.



↘
Sommaire

- ↘ L'Observatoire - Les Données & chiffres-clés 3
- ↘ Le site de l'Observatoire 4

- 1. **Ressources forestières** - Une superficie forestière importante..... 6-7
- 1. **Ressources forestières (suite)** - Un marché foncier forestier dynamique..... 8-9
- 2. **Gestion forestière** - Une gestion encadrée des forêts..... 10-11
- 3. **Politiques territoriales** - Des politiques forestières aux documents de planification..... 12-13
- 4. **Valorisation du bois** - Du bois d'oeuvre au bois énergie, des débouchés diversifiés..... 14-15
- 5. **Protection de la forêt et enjeux sociaux** - Une forêt fréquentée et protégée..... 16-17
- 6. **Risques en forêt** - Une forêt exposée à plusieurs risques..... 18-19

- ↘ Parole d'utilisateur 20
- ↘ Parole de contributeur 21
- ↘ Lexique 22
- ↘ Notifications 23

1. Ressources forestières Une superficie forestière importante

La forêt couvre 1 613 000 ha en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit une surface en augmentation de 0,4% par rapport à l'année 2017. Avec 51% du territoire régional couvert, elle se hisse à la 2e place des régions les plus boisées de France, largement au-dessus de la moyenne nationale (31%). La forêt régionale se compose à parts égales de feuillus et de conifères.

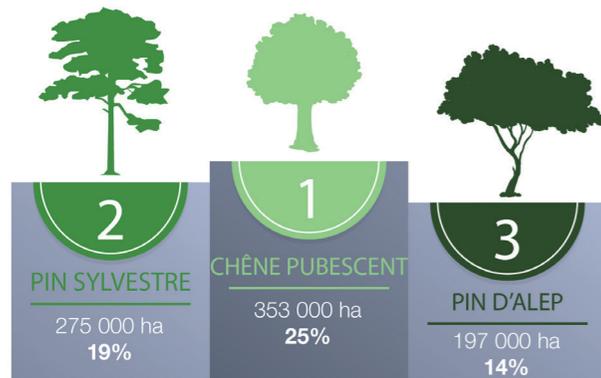
Le volume de bois sur pied dans la région s'élève à 116 Mm³ en forêt de production (Kit PRFB 2016). Le volume le plus important se situe dans les Alpes de Haute-Provence (30 Mm³). Les conifères représentent 68% du volume de bois sur pied total (majoritairement pins sylvestre et pins méditerranéens). Les feuillus sont dominés par des peuplements de chênes pubescents. Cette essence compte pour 41% du volume de bois sur pied des peuplements de feuillus. La production biologique correspond à l'accroissement annuel en volume de bois. Elle est de 3 Mm³ par an sur la région (Kit PRFB 2016).

Cette forêt est pour moitié facilement exploitable, selon les critères de l'IGN (en fonction des contraintes physiques). Dans les départements alpins, 60 à 70% des surfaces sont difficilement exploitables : l'exploitation de certaines essences comme le sapin pectiné (74% du volume difficilement exploitable), ou le pin sylvestre (64%), y est davantage contrainte.

↘
1.613
million
d'hectares de
forêt

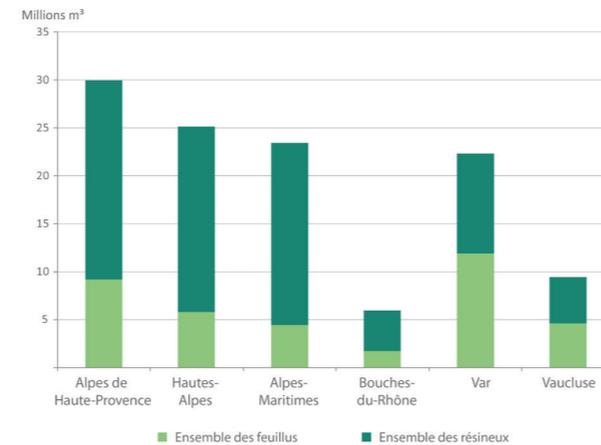
↘
51%
du territoire
régional sont
boisés

↘ ESSENCES DOMINANTES EN SUPERFICIE



Sources : Données IGN Grand Public 2018

↘ VOLUMES DE BOIS EN FORÊT DE PRODUCTION

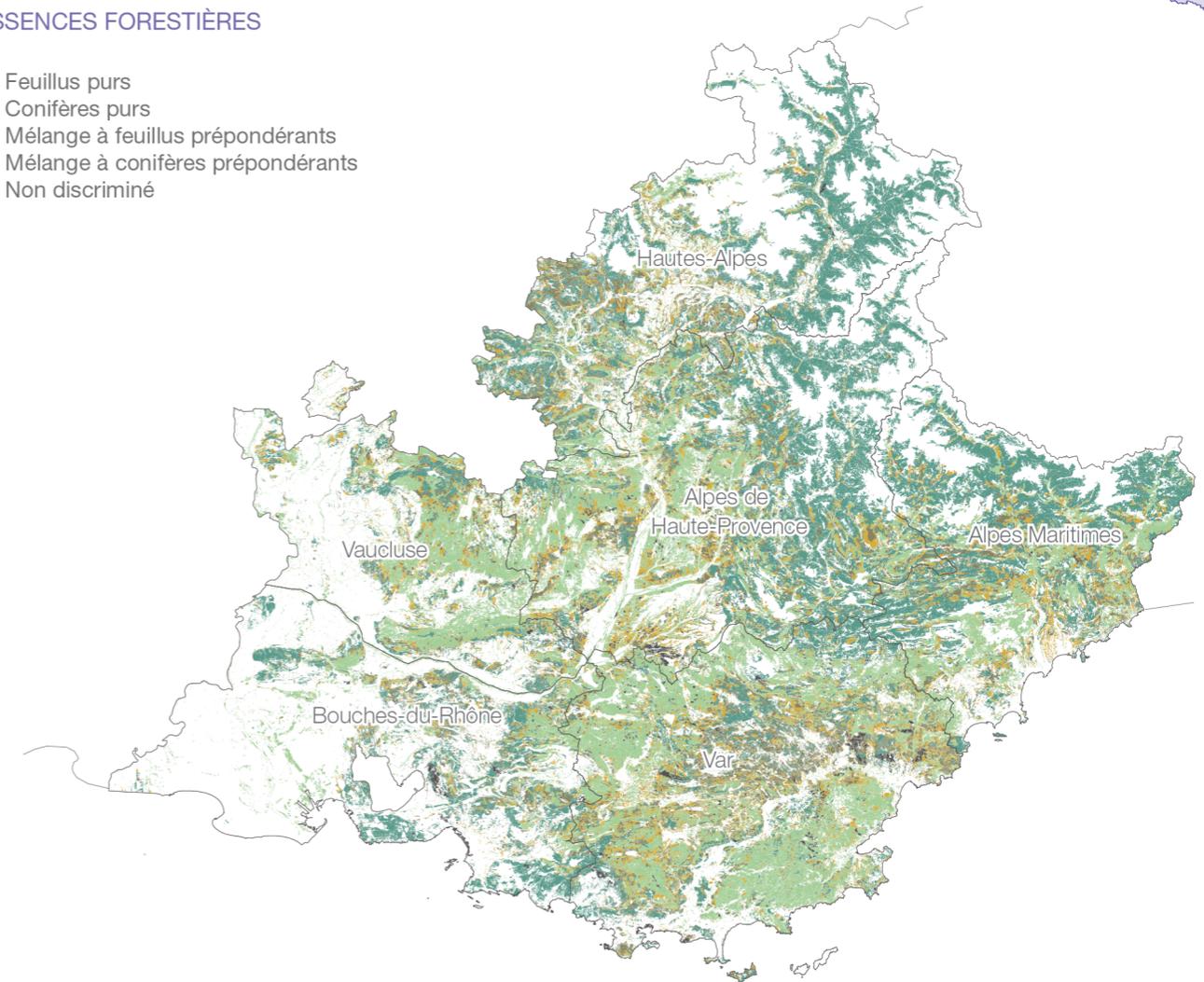


Sources : Kit PRFB - IGN 2016

↘ RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES

ESSENCES FORESTIÈRES

- Feuillus purs
- Conifères purs
- Mélange à feuillus prépondérants
- Mélange à conifères prépondérants
- Non discriminé



Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410
BD Forêt v2

1. Ressources forestières (suite)

Un marché foncier forestier dynamique

La forêt connaît un net regain d'intérêt sur les marchés fonciers. En 2018, 8 900 ha de forêt ont fait l'objet d'une vente pour 7 185 parcelles, ce qui représente un tiers des superficies totales vendues notifiées à la SAFER. Depuis 2014, le volume de marché comprenant de la forêt a fortement augmenté. La vitalité sur la vente de grands domaines explique une bonne part de cette hausse.

Dans la région, une part importante des forêts ne se vend pas seule, mais lors de la vente de domaines agricoles et viticoles. La forêt est alors souvent acquise comme un bien dans un tout, mais sans attente fonctionnelle, si ce n'est de maîtriser son environnement. La vente de forêt comprise sur les parcelles en zone agricole et naturelle disposant d'un bâti représente le segment de marché le plus important en 2018 (4 203 ha), devant les biens agricoles et naturels non bâtis (3 315 ha).

Un tiers des acquéreurs est originaire de la même commune que la parcelle. Il s'agit en majorité de personnes physiques ou morales non agriculteurs. Et 6% des surfaces vendues sont achetées par l'ensemble des collectivités (communes, EPCI, ...).

Le prix des forêts suit globalement une logique d'influence urbaine. Les prix les plus élevés se trouvent sur l'Estérel (2€/m²), la presqu'île de Saint-Tropez (5€/m²), ainsi que dans les Bouches-du-Rhône (0,2 à 0,5€/m²).

PROFILS DES ACHETEURS SELON LA SURFACE ACQUISE

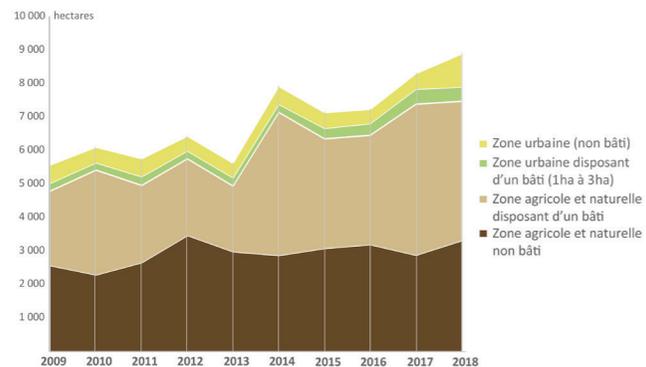


Source : SAFER 2018

8 900 ha de forêt vendus en 2018

31% des acquéreurs originaires de la même commune que la parcelle achetée

SURFACES FORESTIÈRES VENDUES NOTIFIÉES À LA SAFER



Source : SAFER 2018

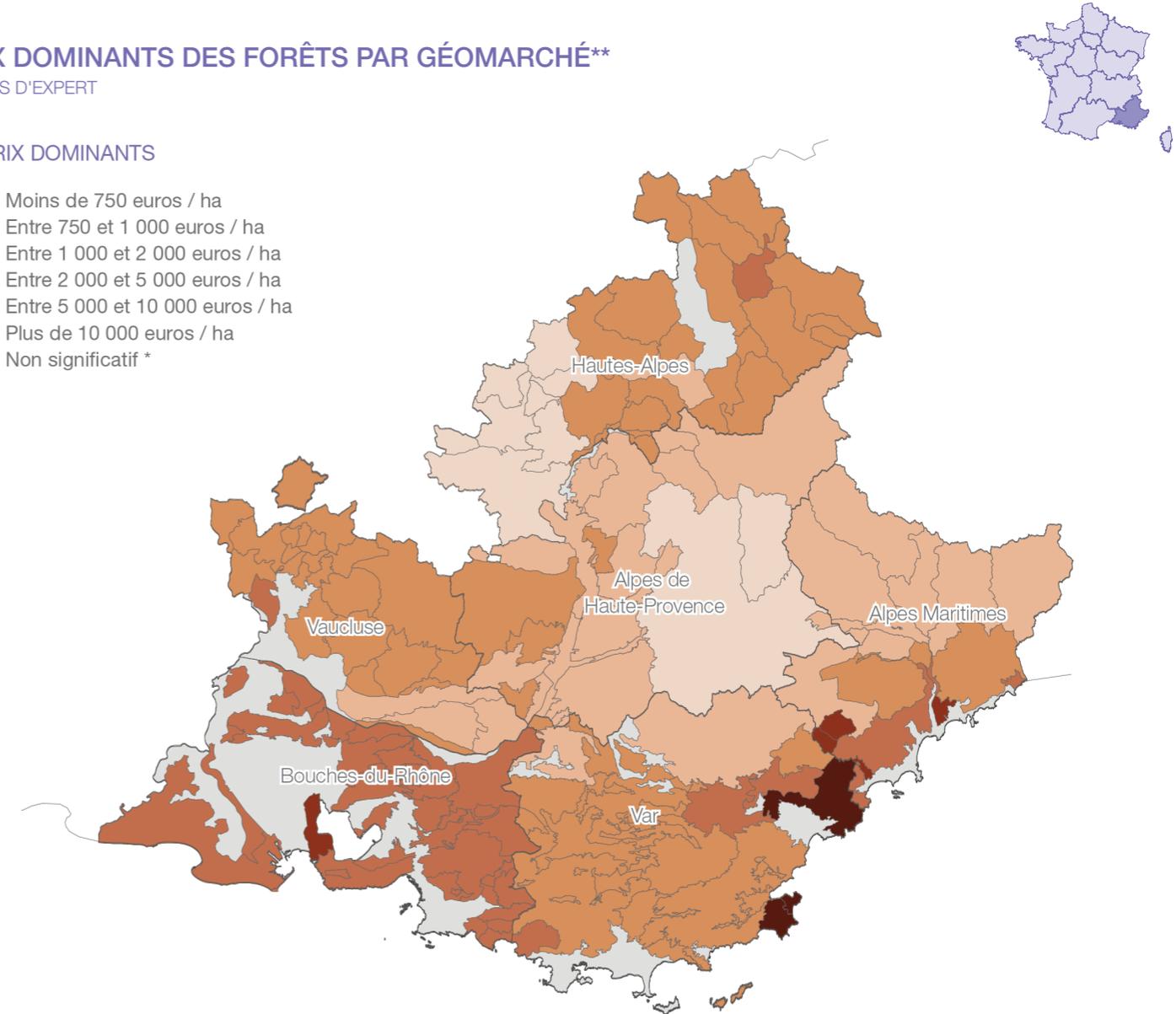


PRIX DOMINANTS DES FORÊTS PAR GÉOMARCHÉ**

À DIRES D'EXPERT

PRIX DOMINANTS

- Moins de 750 euros / ha
- Entre 750 et 1 000 euros / ha
- Entre 1 000 et 2 000 euros / ha
- Entre 2 000 et 5 000 euros / ha
- Entre 5 000 et 10 000 euros / ha
- Plus de 10 000 euros / ha
- Non significatif *



* Pas de marché des forêts

** Voir lexique p.22

2. Gestion forestière

Une gestion encadrée des forêts

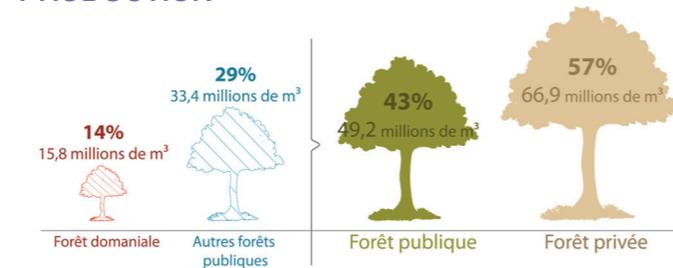
Les surfaces forestières sont à 66% privées dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec d'importantes disparités départementales : 53% dans les Hautes-Alpes, 76% dans le Var. Ces forêts privées représentent 57% des volumes de bois sur pied (66,9 Mm³). Les forêts publiques couvrent 34% de la surface forestière régionale : 23% de la surface forestière appartiennent aux collectivités pour 29% du volume de bois sur pied total, et 11% à l'Etat (forêt domaniale) pour 14% du volume.

En forêt publique, la gestion forestière est encadrée par un aménagement forestier, document de planification des coupes et travaux réalisé dans le cadre du régime forestier. En forêt domaniale, 99% des surfaces sont couvertes par un document d'aménagement et 92% pour les forêts des collectivités. Au total, 94% des forêts publiques en sont pourvus.

En forêt privée, différents documents encadrent et prévoient les actes de gestion. Les Plans Simples de Gestion (PSG) sont obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha (cf. lexique p.22). Au-dessous, il est possible de réaliser un PSG volontaire (entre 10 et 25 ha), d'adhérer à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou de signer un Règlement Type de Gestion (RTG) via une coopérative. En 2018, 94 PSG ont été agréés pour 995 ha. Ainsi, 1 282 propriétés disposent d'un PSG sur plus de 150 000 ha (et 290 volontaires sur 5 300 ha). Les CBPS sont eux au nombre de 422 sur la région (3 800 ha) et les RTG au nombre de 143 (1 100 ha).

Dans la région, fin 2018, 439 000 ha sont certifiés PEFC, dont 77% en forêt publique.

VOLUME PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ EN FORÊT DE PRODUCTION

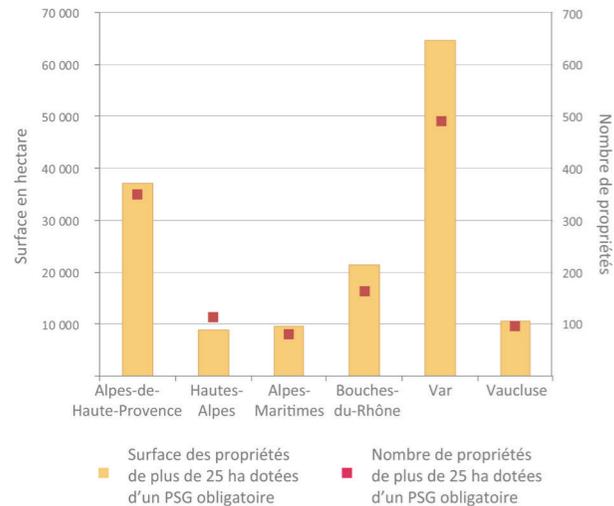


Source : kit PRFB - IGN 2016

526 000 ha de forêts publiques

66% des forêts sont privés

RÉALISATION DES PLANS SIMPLES DE GESTION

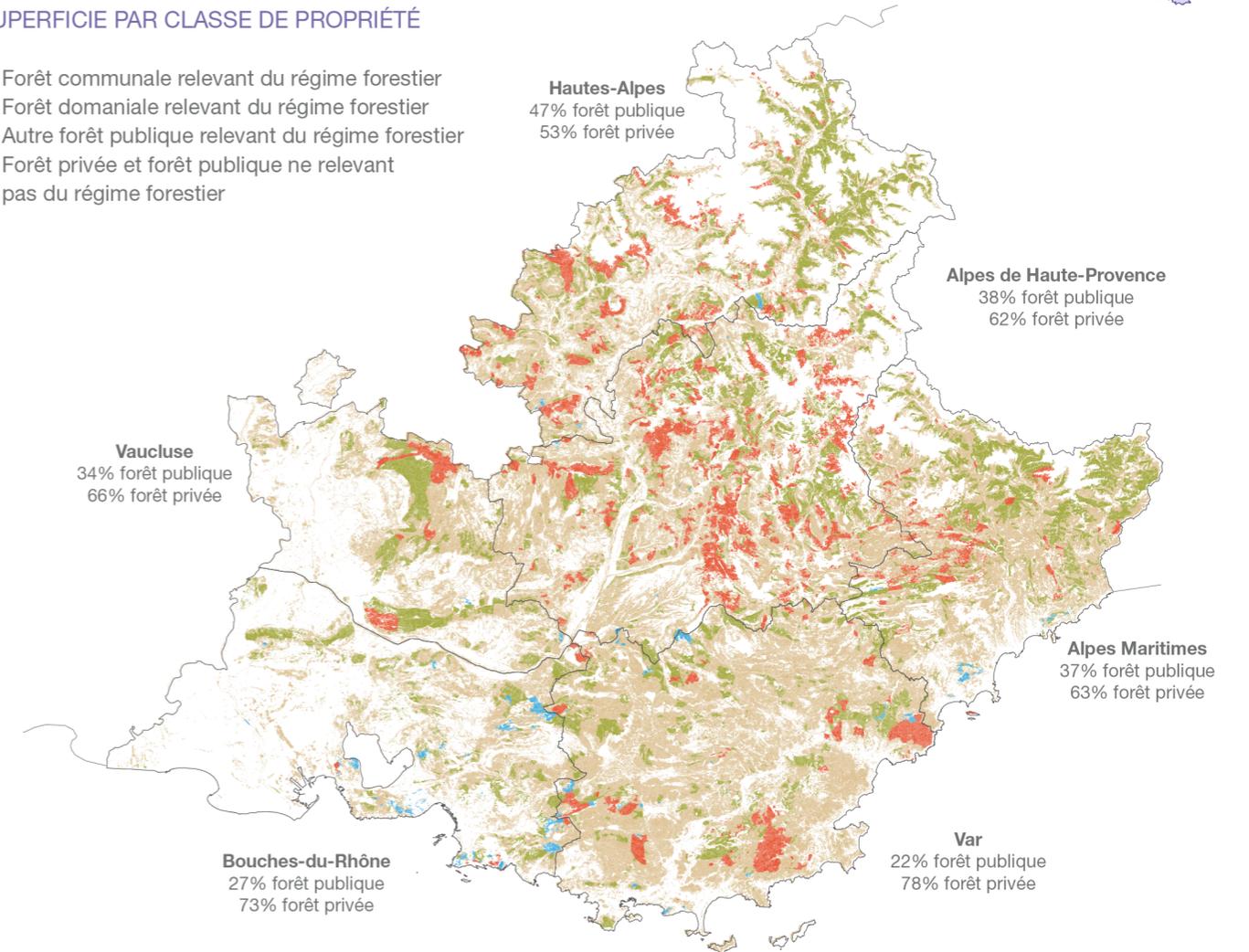


Source : CNPF 2018

SURFACE DE FORÊT PAR TYPE DE PROPRIÉTAIRE

SUPERFICIE PAR CLASSE DE PROPRIÉTÉ

- Forêt communale relevant du régime forestier
- Forêt domaniale relevant du régime forestier
- Autre forêt publique relevant du régime forestier
- Forêt privée et forêt publique ne relevant pas du régime forestier



Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAF PACA n°8410
BD Forêt v2, ONF

3. Politiques territoriales

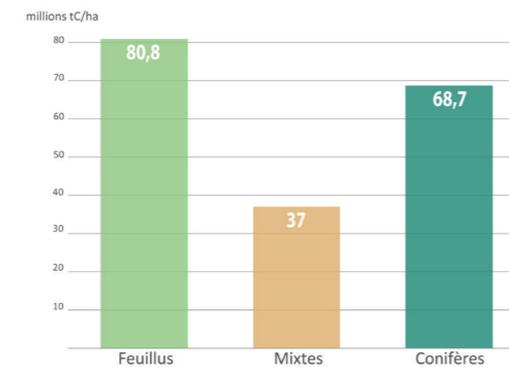
Des politiques forestières aux documents de planification

Avec la moitié de la surface régionale couverte par des forêts, les territoires peuvent prendre appui sur la forêt et le bois pour contribuer à l'atténuation du changement climatique. Leur intérêt est multiple, notamment en utilisant le bois comme matériau de construction, source d'énergie, et la forêt comme espace de stockage de carbone. Cette dernière stocke 186,5 millions tC/ha dans le sol, la litière et la biomasse en forêt régionale.

L'outil Charte forestière de territoire permet la définition d'une politique forestière par les collectivités locales. Sur la région, 17 chartes ou projets forestiers sont dénombrés en 2018, dont 6 en exécution et 6 en projet ou renouvellement. D'autres outils peuvent aider les territoires pour valoriser leurs ressources, comme les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (9 PAT) ou les Plans de Développement de Massif (40 PDM).

Certaines collectivités, à travers leurs documents d'orientation et d'aménagement tels que les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) (PLU(i)), intègrent la gestion forestière et l'usage des bois dans leur programme d'actions. En 2018, un PCAET a été adopté (Pays d'Arles), 3 ont été arrêtés (Métropole Nice-Côte-d'Azur, CA Var-Estérel-Méditerranée, CC du Golfe de Saint-Tropez), et 22 sont en élaboration. Concernant les SCoT, 5 ont été approuvés et 5 autres arrêtés dans la région ; 10 sont en révision.

STOCK DE CARBONE EN FORÊT

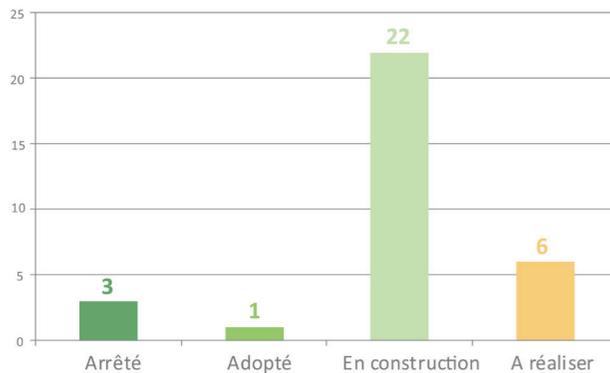


Sources : ADEME 2018 - ALDO

72% des surfaces boisées dans un PCAET réalisé ou en élaboration

17 projets forestiers

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PCAET (2018)



Source : DREAL 2018

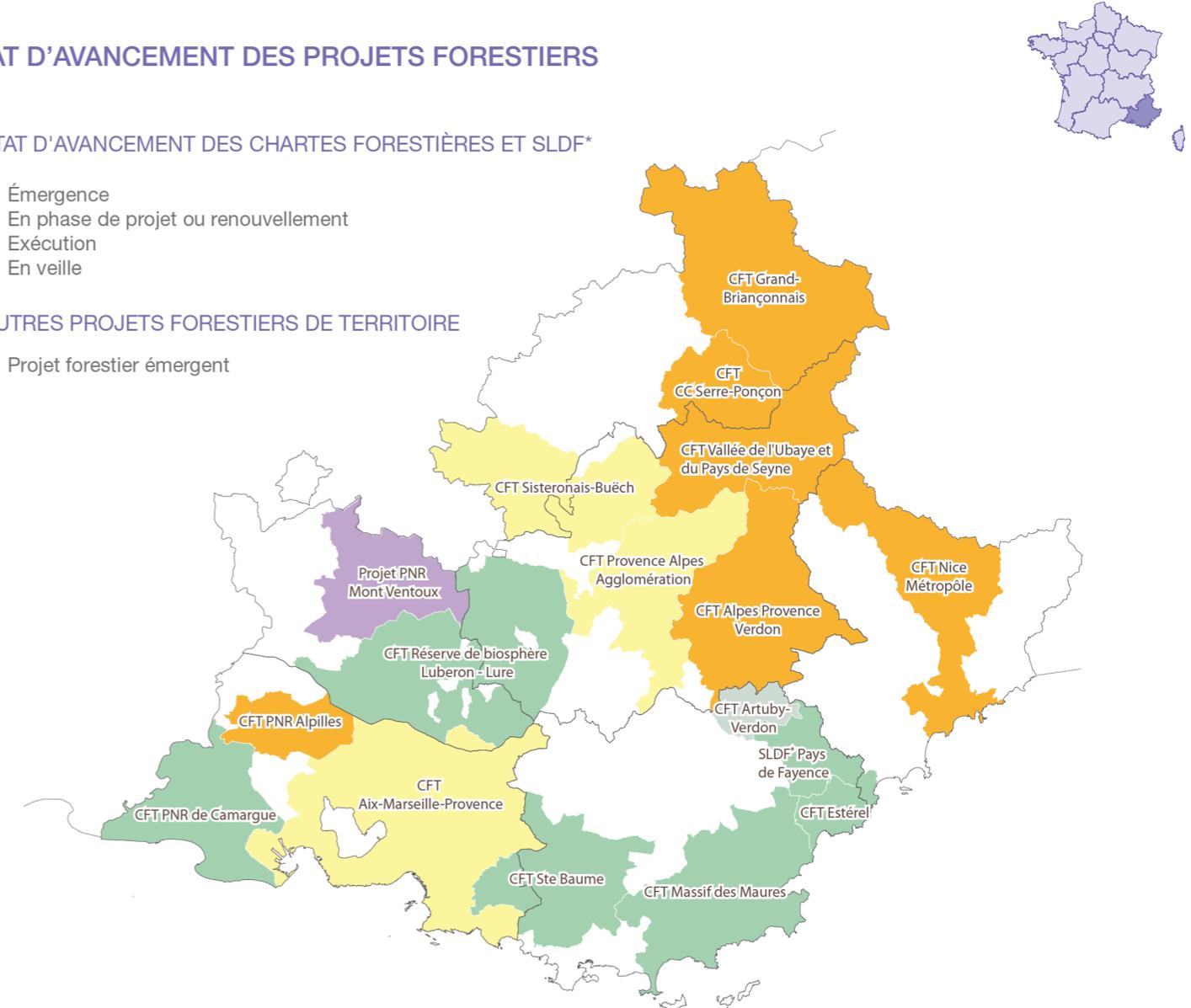
ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS FORESTIERS

ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES ET SLDF*

- Émergence
- En phase de projet ou renouvellement
- Exécution
- En veille

AUTRES PROJETS FORESTIERS DE TERRITOIRE

- Projet forestier émergent



*SLDF : Stratégie locale de développement forestier



Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410

4. Valorisation du bois

34 000 m³ de produits de sciage

111 300 tonnes bois vert de plaquettes consommées par les chaufferies bois

(Hors centrales biomasse, consommation de plaquettes forestières et de scierie)

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PRODUITS EN BOIS EN VOLUME

Import et export hors du territoire national (en tonnes)



Sources : Douanes DGDDI 2018

Du bois d'oeuvre au bois énergie, des débouchés diversifiés

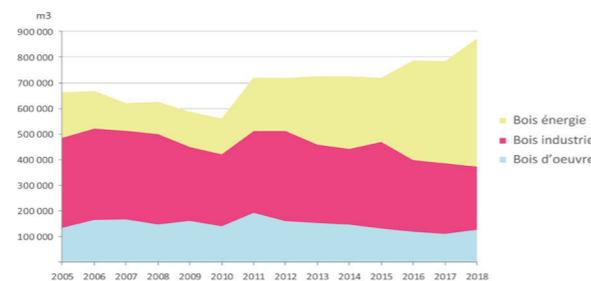
873 000 m³ de bois ronds ont été exploités en 2018, en hausse de 11% par rapport à 2017. Les volumes sont répartis en bois d'oeuvre pour 14,4%, bois industrie pour 28,3%, et bois énergie pour 57,3%. Entre 2017 et 2018, on observe une baisse pour le bois industrie (-10%) au profit notamment du bois énergie (+25%). Le Var, puis les Alpes de Haute-Provence, sont les départements exploitant les plus gros volumes.

En 2018, on compte 304 chaufferies automatiques bois en fonctionnement. Cela représente une puissance de 125 MW pour une consommation de 111 300 tonnes bois vert de plaquettes forestières et de scierie, et 4 200 tonnes d'autres combustibles (DIB, déchets d'élagage et sciures). Les deux tiers des chaufferies sont publiques (205). Par ailleurs, 25 plateformes bois énergie permettent le stockage et le séchage du combustible. Les centrales biomasse GazelEnergie et Sylviana ont consommé 204 000 tonnes de bois forestier régional.

Sur le territoire régional, 23 bâtiments ont été construits avec du BOIS DES ALPES™ fin 2018, et 13 sont en chantier. On compte également une vingtaine d'entreprises certifiées.

Enfin, 85 280 tonnes de bois et d'objets en bois ont été exportés en 2018 par les entreprises de la région (+22% par rapport à 2017) vers des pays étrangers, et 295 200 tonnes importées (+14%). Le département des Bouches-du-Rhône reste le plus importateur, via ses infrastructures portuaires. La balance commerciale en valeur est également négative, avec un déficit croissant depuis 2015 : -149 millions d'euros en 2018 (49 millions d'export, 198 millions d'import).

VOLUMES DE BOIS RÉCOLTÉS

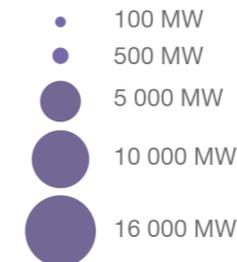


Sources : Agreste 2018 - Enquête annuelle de branche - DRAAF

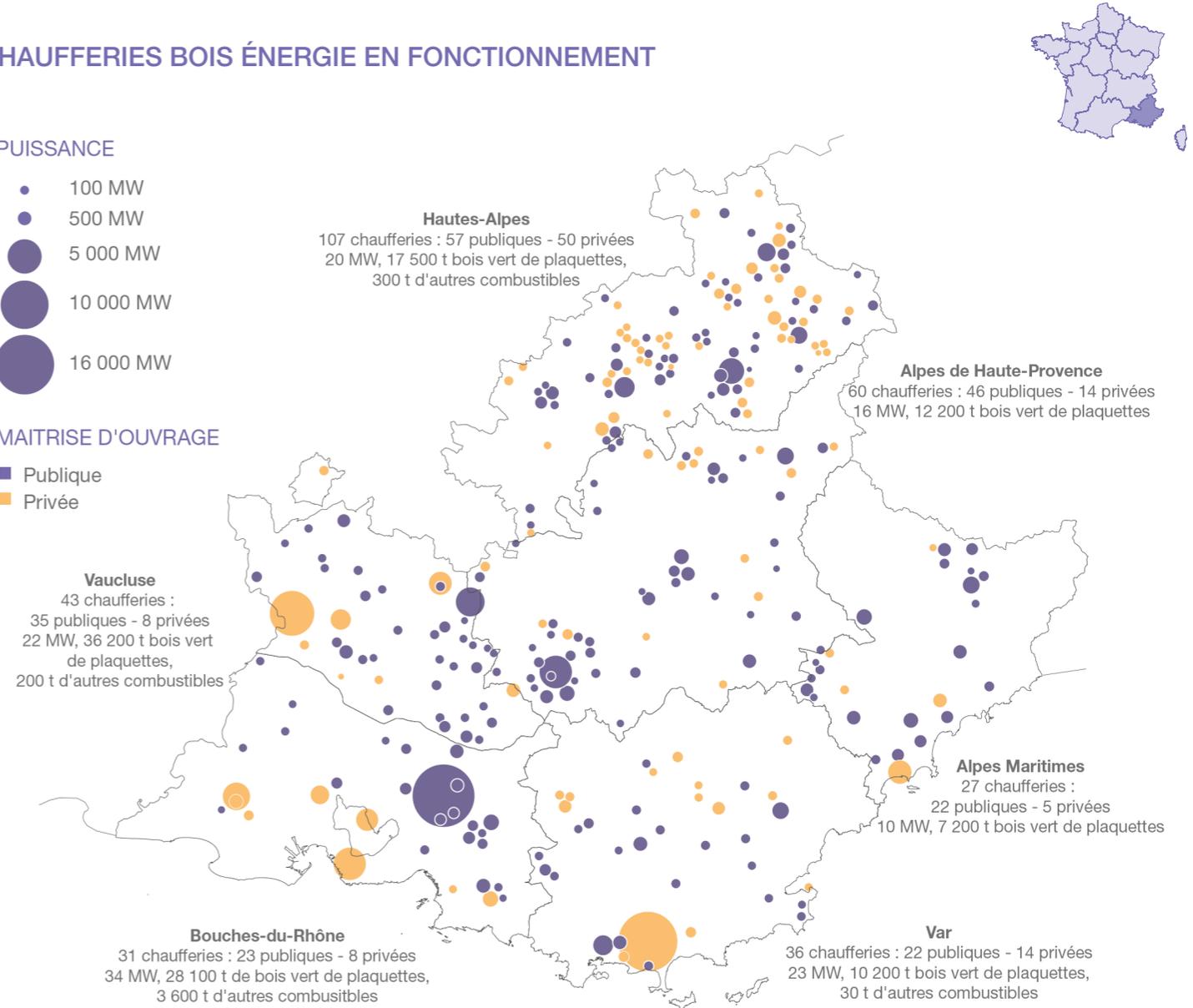


CHAUFFERIES BOIS ÉNERGIE EN FONCTIONNEMENT

PUISSANCE



MAITRISE D'OUVRAGE



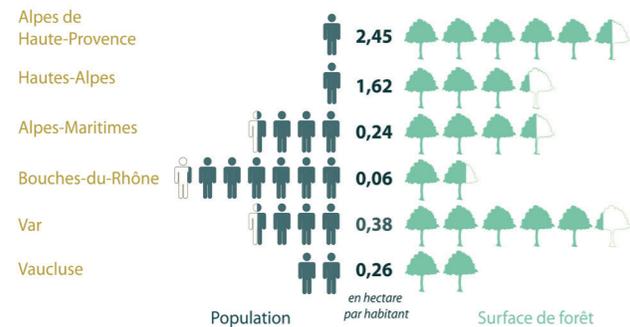
Note : Données hors chaufferies au granulé et chaufferies appartenant à des particuliers

5. Protection de la forêt et enjeux sociaux

↘
66%
des forêts
intégrés dans
des ZNIEFF et
des ZICO

↘
2
sites labélisés
Grands Sites de
France

↘ PART DE FORÊT PAR HABITANT



Source : BD Forêt V2, INSEE 2016

Une forêt fréquentée et protégée

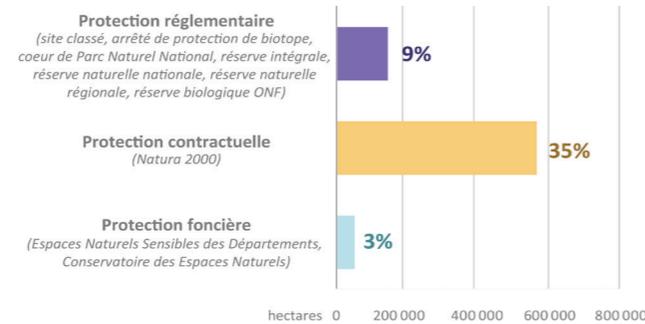
77 % des forêts régionales sont situées à l'intérieur ou à moins de 10 km d'une aire urbaine. Ces forêts façonnent donc le paysage de ces espaces et accueillent les populations locales et touristiques. Sur les départements littoraux et le Vaucluse, ce chiffre avoisine les 100%.

Pour maintenir un équilibre entre conservation de l'environnement et satisfaction de la demande sociale, des mesures de protection sont instaurées. Les protections réglementaires imposent des règles strictes de préservation de la flore, la faune et des écosystèmes : 9% du territoire sont concernés (150 500 ha). Les protections contractuelles, quant à elles, visent à favoriser le maintien de la biodiversité et à protéger le patrimoine naturel et culturel, via les sites Natura 2000 (570 000 ha, 35%). Enfin, des acquisitions foncières d'espaces naturels, menées par les Départements et le Conservatoire d'Espaces Naturels, servent également à protéger et valoriser le patrimoine (57 000 ha, 3%).

Pour compléter les protections, des inventaires permettent de mieux connaître les espaces naturels (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF et Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux - ZICO). 66% des forêts sont intégrés dans ces dispositifs.

Par ailleurs, le label Grand site de France, attribué aux sites classés à forte fréquentation ayant un projet de préservation, concerne les massifs de la Sainte-Victoire et de l'Esterel.

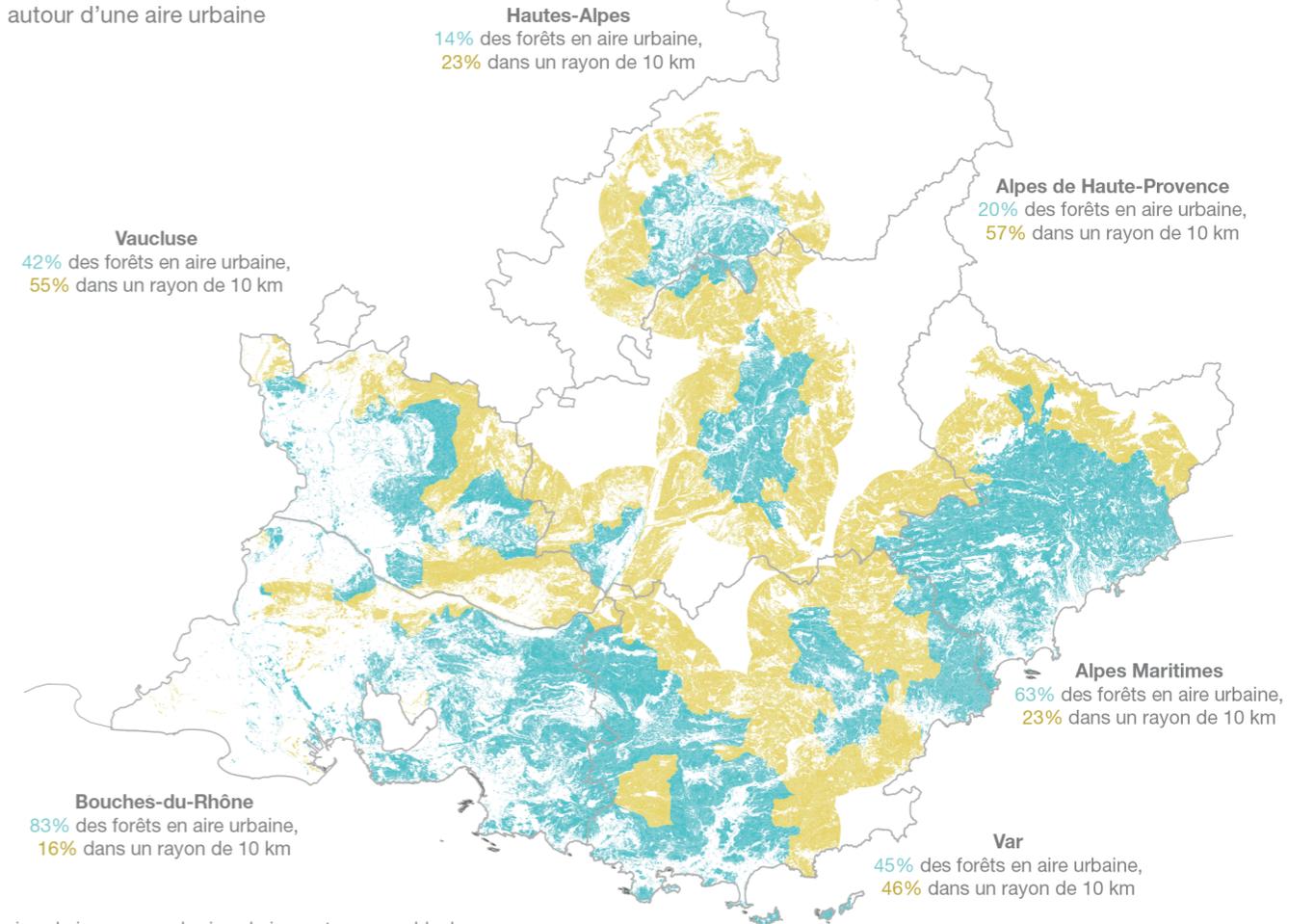
↘ PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN FORÊT



Sources : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018 -BD Forêt v2

↘ FORÊTS EN AIRE URBAINE ET ZONE D'INFLUENCE

■ Forêt dans une aire urbaine
■ Forêt dans un rayon de 10 km autour d'une aire urbaine



Une aire urbaine ou «grande aire urbaine» est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Sources : BD Carto® - © IGN, PFAF PACA n°8410
IGN, BD Forêt v2, INSEE

6. Risques en forêt

4

départs de feux de plus de 10 ha

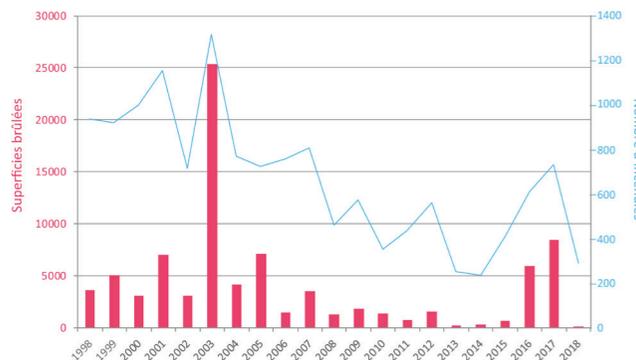


66%

des arbres observés souffrent d'un déficit foliaire



TENDANCE RÉGIONALE DES INCENDIES



Source : BD Prométhée - 1998-2018

Une forêt exposée à plusieurs risques

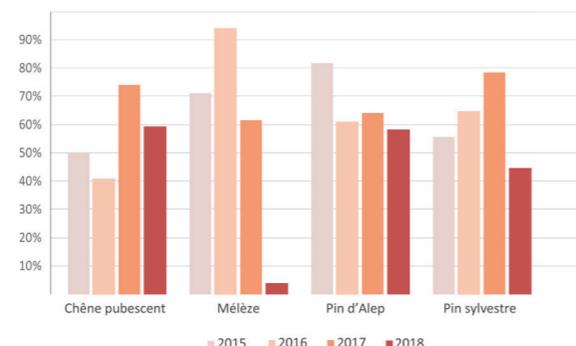
En 2018, la surface incendiée atteint 155 ha pour 290 départs de feux, soit une baisse importante par rapport aux 2 années précédentes (8 475 ha en 2017 pour 733 départs, 5 950 ha en 2016 pour 613 départs). Le département des Alpes Maritimes a été le plus impacté avec 83 ha brûlés. Les incendies sont dus le plus généralement à des causes involontaires (42%), mais aussi pour un quart à des actes de malveillance.

Les forêts sont également touchées par le changement climatique. Le Département de la santé des forêts (DSF), au sein de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), est chargé de la surveillance sanitaire des forêts. L'année 2017 a été exceptionnellement sèche, ce qui a fragilisé les arbres pour l'année 2018, même si celle-ci s'est située dans les normales du point de vue pluviométrique. Les prévisions relatives au nombre de jours anormalement chauds montrent une tendance générale à la hausse, notamment dans le Vaucluse et les Hautes-Alpes, pour les 80 prochaines années.

Sur les 1 031 arbres observés par le DSF grâce à un réseau de placettes, plus de la moitié souffre d'un déficit foliaire supérieur à 25%. L'observation d'arbres ayant une coloration anormale diminue dans la région par rapport à 2017.



COLORATION ANORMALE DES ARBRES



Uniquement les essences avec plus de 100 arbres observés et avec une coloration anormale supérieure ou égale à 10%

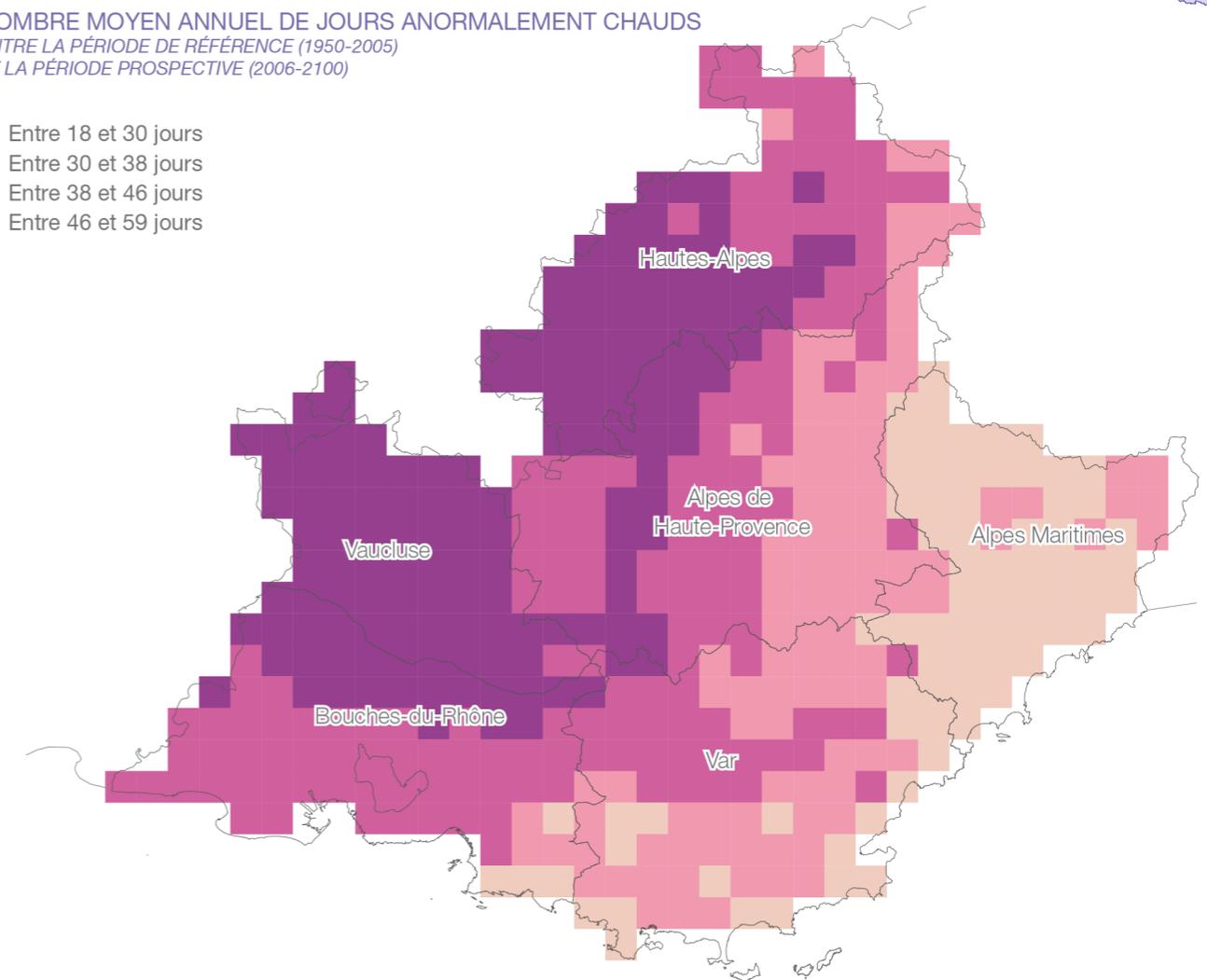
Source : DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur - DSF 2015-2018



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CHALEURS EXTRÊMES

NOMBRE MOYEN ANNUEL DE JOURS ANORMALEMENT CHAUDS
ENTRE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE (1950-2005)
ET LA PÉRIODE PROSPECTIVE (2006-2100)

- Entre 18 et 30 jours
- Entre 30 et 38 jours
- Entre 38 et 46 jours
- Entre 46 et 59 jours



Les simulations du CNRM ont été réalisées sur la période continue de 1950-2100.

Les simulations ALADIN-Climat sont projetées sur une grille de 8km de côté.

Trois scénarios ont été modélisés sur la période 2006-2100 : celui retenu est le scénario intermédiaire, entre scénario pessimiste d'évolution et scénario optimiste avec des politiques volontaristes.



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410
DRIAS Météo-France / CNRM2014 - Modèle ARPÈGE-ALADIN52

Parole d'utilisateur

La parole des structures qui sollicitent les ressources de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne.



L'AUPA - Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix

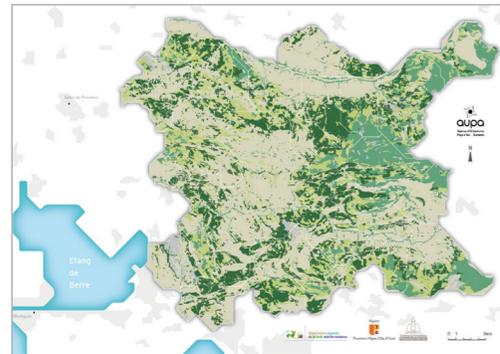
Créée il y a 40 ans, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA) est une association loi 1901 appartenant à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) regroupant une cinquantaine de structures en France. L'AUPA accompagne les collectivités locales dans l'élaboration de leurs politiques d'aménagement du territoire selon une approche multiscalaire et pluridisciplinaire (urbanisme, habitat, mobilité, économie, environnement, paysage...). Depuis sa création, son périmètre d'intervention s'est progressivement élargi au-delà du Pays d'Aix et des Bouches-du-Rhône en direction notamment des territoires alpins. Composée d'une trentaine de personnes, ses missions sont principalement de 3 types : observation, planification territoriale/études urbaines, animation. L'AUPA se veut un véritable outil partenarial souple et réactif avec un ancrage territorial fort, définissant un programme d'études partagé entre les membres adhérents, mais c'est aussi un lieu d'échanges et de débats.

La forêt est multifonctionnelle et joue un rôle important en termes de biodiversité, d'adaptation au changement climatique, de paysage, de loisirs, de tourisme, de culture et patrimoine, de développement de l'emploi, de production de richesses... Ces dimensions environnementales, sociales et économiques couplées à l'importance du couvert forestier sur nos territoires d'intervention nous poussent naturellement à accorder à la forêt une place importante dans nos études.

Actuellement, la forêt fait l'objet d'un investissement important de l'AUPA dans le cadre de sa mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix. Document stratégique, le PLUi est l'occasion de dresser un état des lieux complet des enjeux forestiers en associant les acteurs concernés, d'intégrer les objectifs de préservation et de gestion de la forêt au sein de la politique d'aménagement du territoire et de mobiliser un ensemble d'outils règlementaires pour assurer leur mise en œuvre (zonage et règlement, emplacements réservés, orientations d'aménagement et de programmation...).

Depuis 2018, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'AUPA, compte tenu de leur complémentarité et de leurs compétences respectives, ont mis en place une convention partenariale dans le but de partager leurs savoirs et savoir-faire spécifiques et d'échanger des données. Dans le cas du PLUi du Pays d'Aix, les données fournies par l'Observatoire de la forêt méditerranéenne et les analyses proposées par les Communes forestières ont été indispensables pour traiter la filière forêt-bois dans le diagnostic territorial. Nous avons ainsi pu dresser un état des lieux exhaustif des peuplements forestiers sur le territoire, de l'économie forestière existante et des ressources potentiellement exploitables.

Notre partenariat avec les Communes forestières nous permet ainsi d'améliorer la prise en compte des enjeux forestiers dans nos missions d'accompagnement auprès des collectivités locales, que ce soit dans des documents de stratégies territoriales ou de planification urbaine, mais également dans les projets urbains.



Parole de contributeur

La parole des structures qui contribuent à la mutualisation des données au sein de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne.



La SAFER - Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Les SAFER sont des organismes d'intervention sur le marché foncier rural dont les missions sont d'œuvrer à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, de favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières ; de concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ; de contribuer au développement durable des territoires ruraux et d'assurer la transparence du marché foncier rural.

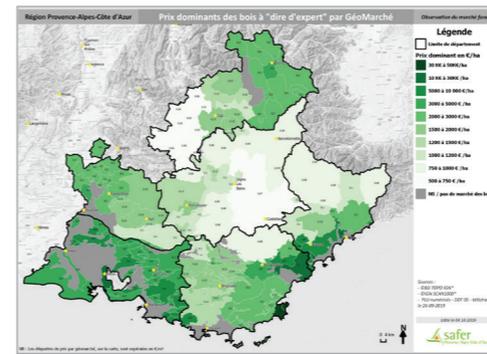
La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement active sur la politique de régulation des prix. Les SAFER disposent d'un droit de préemption, notamment en révision de prix, ce type de préemption permet de réguler les dérives spéculatives et est très souvent utilisé dans notre région qui est soumise à de fortes pressions foncières.

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite élargir son champ partenarial. Les objectifs affichés dans son Programme Pluriannuel d'Activités (2015 – 2021) visent spécifiquement les espaces forestiers (AXE 2.4. Améliorer la mise en valeur et la préservation des espaces forestiers, par la restructuration, la valorisation de la forêt...). Avec les Communes forestières, nos objectifs se recoupent et nous recherchons les synergies, c'est d'ailleurs l'objet de la convention signée en début d'année (le 8 janvier 2019, à l'occasion de la rencontre régionale des élus porteurs de politiques forestières territoriales).

Notre connaissance commune des territoires, conjuguée à notre capacité d'analyse des bases de données spatiales, nous permettra à terme de construire une stratégie d'intervention foncière opérationnelle optimale.

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur fait de l'observation foncière depuis 2007 (à travers son outil VIGIFONCIER). Son service Prospective est d'ailleurs structuré autour de cette question pivot de l'observation des dynamiques foncières à l'œuvre à l'échelle de la région. Il contribue à de nombreuses productions (diagnostics de territoires, études d'impact...), à la création d'indicateurs et de plateformes sous forme de portails cartographiques thématiques (OPENFRICHEMAP).

L'Observatoire de la forêt méditerranéenne est un outil de diffusion intéressant, à travers duquel les travaux sur les GéoMarchés peuvent être mis en avant. Cette cartographie permet d'illustrer avec exactitude le dire d'expert de ses agents opérationnels et servira à moyen terme aux SAFER de référentiel national pour communiquer sur le "juste prix" du marché foncier rural.





Lexique

Aménagement forestier

Document de gestion durable approuvé par l'État et comportant l'analyse approfondie d'une forêt publique (appartenant à l'État ou à une collectivité), fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée de l'ordre de 20 ans.

Biodiversité

Notion recouvrant la pluralité et la variété du monde vivant. Elle se mesure ou s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des gènes et des espèces dans l'espace et le temps, et les interactions entre eux.

Bois sur pied

Arbre en place au sein d'un peuplement forestier. Le volume de bois sur pied correspond au volume de bois dans le peuplement forestier.

Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Document présentant une présomption de garantie de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), agréé dans chaque région par le représentant de l'État et concernant les forêts privées non soumises à un plan simple de gestion.

Forêt

Entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. La forêt peut néanmoins comporter des espaces non boisés. Pour l'IGN, la forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres.

Forêt de production

Forêt où l'exploitation du bois est possible (sans considération de rentabilité économique) et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. Les peupleraies sont classées parmi les forêts de production.

Géomarché

Territoire disposant d'un terroir agricole homogène, soumis à une influence urbaine, périurbaine, rurale ou strictement agricole ou naturelle. Cette unité de territoire permet de qualifier au niveau des prix le marché foncier agricole régional. Chaque Géomarché dispose d'un prix défini à dire d'expert foncier, par cultures principales.

Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Outil de planification ayant pour objectif d'atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants

Plan local d'urbanisme et Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU(i))

Principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) et intercommunal (PLUi), il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU 1 ».

Plan simple de gestion (PSG)

Document encadrant et planifiant la gestion durable en forêt privée : il fixe des objectifs et définit les opérations à réaliser sur 10 à 20 ans. Il est obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant et pour les propriétés dont la somme des tenants supérieurs à 4 ha fait plus de 25 ha. Il peut être réalisé volontairement sur des forêts entre 10 et 25 ha. Il est agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Régime forestier

Ensemble des dispositions législatives et réglementaires, dérogatoires au droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts publiques.



Notifications

Données IGN

Les données IGN sont des résultats statistiques, obtenus à partir de l'observation d'un échantillon du territoire. De ce fait, elles sont fournies avec un intervalle de confiance sous la forme : valeur estimée ± intervalle de confiance. Les chiffres affichés dans la publication sont les valeurs estimées.

La propriété forestière

Les sources des données concernant la propriété forestière sont multiples (©IGN BD Forêt@ v2, ONF, cadastre). Leur date de production et leur niveau de précision varient. Pour les forêts privées, ce sont les forêts appartenant à des particuliers ou à des groupements privés. Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilées à la forêt privée.

Dans le cadre de l'Observatoire, et via le Pôle forêt du CRIGE, un travail est mené sur l'amélioration de la précision de ces chiffres, par le croisement des données cadastrales avec la BD Forêt@ v2. La mise à jour des données et l'accès à de nouvelles informations permettent d'avancer dans ce sens.

Consommation des chaufferies

Afin d'homogénéiser les différents taux d'humidité des plaquettes (forestières et de scierie), les tonnages consommés de plaquettes ont été convertis en tonne de bois vert (50% d'humidité). Les données proviennent de la Mission Régionale Bois Energie. Celles des centrales biomasse sont, quant à elles, issues de leur bilan public annuel d'approvisionnement.

Les échanges commerciaux

Les données sur les volumes de bois importés et exportés résultent d'une extraction réalisée par les services des douanes. Elles comprennent l'ensemble des éléments en bois (parquets, panneaux et placages, bois sciés et rabotés, emballages en bois), les éléments de menuiserie et de charpente ainsi que le bois brut, les arbres forestiers ou encore les objets en liège, vannerie et sparterie. Les données sont issues de l'exploitation des informations contenues dans les documents douaniers, il s'agit donc des échanges commerciaux extérieurs (depuis ou vers des pays étrangers), les échanges au sein du territoire national ne sont pas pris en compte.

La masse, exprimée en tonnes, est la masse de la marchandise dépouillée de tous ses emballages. La valeur, quant à elle, est celle de la valeur marchande et n'intègre pas les impositions liées aux échanges extérieurs.

Les surfaces forestières vendues

Les surfaces forestières vendues correspondent à la surface des parcelles 'subdivisées' pour ne retenir que la partie déclarée en bois au cadastre et vendues lors d'une transaction. Ce calcul est effectué par la SAFER.

Les zonages de protection des forêts

Les surfaces forestières concernées par les différents zonages ont été calculées avec la BD Forêt v2. Des ajustements ont été réalisés par rapport à l'édition précédente concernant les classifications en zone de protection réglementaire, contractuelle ou foncière (classement de la DREAL). Les ZICO sont désormais considérées comme un inventaire et non une zone de protection.



Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne



Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
CD 7 Valabre
13120 Gardanne
www.ofme.org/communes-forestieres

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
www.maregionsud.fr



Nous remercions tous nos partenaires pour leur implication au sein de l'Observatoire

